



Adhésion F.S.E.

publié le 09/09/2016

Le bulletin d'adhésion pour l'année 2016-2017 a été remis à votre enfant. Nous comptons donc sur vous pour rejoindre les membres solidaires du FSE en réglant la cotisation (5 euros) de votre (vos) enfant(s) avant le 30/09/2016.

Rappelons que l'adhésion de votre enfant au Foyer Socio Éducatif (FSE) est un acte facultatif et volontaire qui repose avant tout sur le principe de solidarité. Or, il nous semble plus que jamais important de cultiver de telle valeur, surtout au sein d'un établissement scolaire.

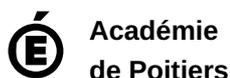
Nous comptons donc sur vous pour rejoindre les membres solidaires du FSE en réglant la cotisation de votre (vos) enfant(s). Ainsi, votre enfant et les autres, sur l'ensemble de leur scolarité au collège, pourront continuer à bénéficier d'aides aux différentes offres éducatives qui, sans cette association, ne pourraient exister.

Bien cordialement,

Le bureau du FSE

Document joint

 fse-2 (PDF de 45.7 ko)



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.